

Compte rendu de la séance du 12 mai 2016

L'an deux mille seize et le douze mai

20 heures 30

le conseil municipal d'Estang, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme France DUCOS, Maire, sur convocation du 03 mai 2016

Etaient présents :Madame France DUCOS, Madame Veronique RANDE, Madame Josiane BRACKE, Monsieur Joseph TORRENT, Monsieur Regis BENVENUTO, Monsieur Patrick DUBOS, Monsieur Jean Francois CASANOVAS, Madame Bernadette LABARTHE, Monsieur Georges REMONT, Monsieur Christophe LENCAUCHEZ, Monsieur Alain DUPUY, Monsieur Leny MAYORAL, Monsieur Joel LABURTHE

Monsieur Alain BARBE, Madame Benedicte LEQUERTIER Secrétaire(s) de la séance:

Patrick DUBOS

Ordre du jour:

1°/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

2°/ACQUISITION D'UN BATIMENT POUR DEPLACEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

2°/ CONVENTION AVEC LA SOCOTEC POUR LA MISSION "SECURITE BATIMENTS"
SUITE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA GRANDE SALLE

3°/DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR
ACCEPTATION DES INDEMNISATIONS DE SINISTRES PAR LES ASSURANCES

4°/QUESTIONS DIVERSES

Fermeture du clocher contre les pigeons

Rapport de la Présidente du SIAEP

Informations Diverses

Délibérations du conseil:

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE (DE 2016 021)

1-TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'établir par tirage au sort la liste préparatoire des jurés d'Assises en vue de la liste annuelle 2017 pour la circonscription du Gers. Le tableau de répartition du nombre de jurés fixe à un le nombre des jurés à désigner pour les communes réunies d'Estang et de Marguestau, celle-ci étant représentée par son Maire présent, M. Guy REMAZEILLES.

Madame le Maire précise que le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral et que ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2016. Elle propose à l'assemblée de procéder au tirage au sort.

Conformément aux dispositions de l'article 261-1 du code de procédure pénale la présente liste sera dressée en double exemplaire dont l'un sera transmis avant le 15 juillet au secrétariat greffe de juridiction siège de la cour d'Assises à AUCH.

Les personnes désignées par le sort seront informées des possibilités de demande de dispense avant le 1^{er} septembre 2014 auprès du Président du Tribunal de Grande Instance d'Auch.

Monsieur le Maire de Marguestau quitte la séance.

ACQUISITION DE BATIMENTS POUR INSTALLATION DES ATELIERS MUNICIPAUX (DE 2016 022)

2- ACQUISITION DE BATIMENTS POUR INSTALLATION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 19 mai 2015 et du 22 septembre 2015 justifiant la nécessité du déplacement des ateliers municipaux et précisant la procédure mise en œuvre pour l'acquisition de nouveaux locaux.

Elle porte à la connaissance de l'assemblée l'avis du Service des Domaines sollicité sur le prix de l'immeuble situé en section AB n°197

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

Vu sa précédente délibération N° 2015 25 en date du 19 mai 2015 ayant pour objet le déplacement des ateliers municipaux

Vu sa précédente délibération N° 2015 049 en date du 22 septembre ayant pour objet l'acquisition de bâtiments à usage d'atelier municipal

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 18 mars 2016

Considérant que le déplacement des ateliers municipaux est nécessaire au fonctionnement des services publics municipaux

Considérant que toutes les solutions ont été envisagées, tout d'abord la construction sur un terrain communal disponible, rendue impossible suite au refus du certificat d'urbanisme , puis l'acquisition d'un bâtiment existant

Considérant que la recherche d'un bâtiment s'est déroulée dans la plus grande transparence (avis de recherche de local professionnel publié par voie d'affichage administratif du 1^{er} au 30 juin 2015)

Considérant que la proposition de M. BARBE Alain est l'unique réponse apportée à notre recherche de local professionnel et que le fait que ce dernier soit premier adjoint n'est pas de nature à rejeter sa proposition de vente

Décide , à l'unanimité :

D'acquérir auprès de Monsieur Alain BARBE, domicilié au lieu-dit « Liberté » à ESTANG une parcelle de terrain construite située en section AB portant le N° 197 située au lieu-dit « Liberté » à ESTANG d'une superficie de 2845 M2 au prix de 65000€.

D'autoriser le Maire à rédiger l'acte d'achat en la forme administrative

D'autoriser le deuxième adjoint , Mme Josiane BRACKE à signer l'acte d'achat en la forme administrative en application de cette décision

CONTROLE SECURITE BATIMENT GRANDE SALLE (DE 2016 023) **3- CONTROLE DE SECURITE DE LA GRANDE SALLE DE LA MAIRIE**

Madame le Maire expose à l'assemblée que les travaux de rénovation de la Grande Salle de la Mairie, effectués en régie doivent faire l'objet d'un contrôle de sécurité , dans le cadre de la législation sur les Etablissements Recevant du Public

L'assemblée après en avoir délibéré

autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la SOCOTEC

pour un montant de 708 € Hors Taxes

concernant la mission suivante : Remise du rapport de vérification sécurité incendie des aménagements mobiliers réalisés dans un ERP avant ouverture au public de la Grande Salle de la Mairie -

DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (DE 2016 024)

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide ..à l'unanimité , pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

DELIBERATION MODIFICATIVE COMMUNE (DE 2016 025)

4- FERMETURE DU CLOCHER CONTRE LES PIGEONS

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3593.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-3593.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318	Autres bâtiments publics - FERMETURE CLOCHER EGLISE	3593.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3593.00
TOTAL :		3593.00	3593.00
TOTAL :		3593.00	3593.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ESTANG, les jour, mois et an que dessus.

CORRECTION D ERREUR MATERIELLE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT (DE 2016 026)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une erreur matérielle les restes à réaliser n'ont pas été intégrés dans le compte administratif 2015 du service assainissement, budget annexe ;

Elle communique à l'assemblée les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes issus du compte administratif 2015 et repris dans le budgt primitif 2016, figurant en annexe de la présente et quitte la séance

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Josiane BRACKE,

adopte la présente délibération qui annule et remplace la délibération N° 2016 010 du 01/03/2015 approuvant le Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme France DUCOS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		68 091.49		16 965.97		85 057.46
Opérations exercice	31 567.38	22 125.20	50 341.57	45 831.22	81 908.95	67 956.42
Total	31 567.38	90 216.69	50 341.57	62 797.19	81 908.95	153 013.88
Résultat de clôture		58 649.31		12 455.62		71 104.93
Restes à réaliser	28 335.34	30 000.00			28 335.34	30 000.00
Total cumulé	28 335.34	88 649.31		12 455.62	28 335.34	101 104.93
Résultat définitif		60 313.97		12 455.62		72 769.59

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Autorise le Maire à apporter dans les documents budgétaires du service annexe assainissement 2015 et 2016 les modificatifs consécutifs à la présente délibération .

Fait et délibéré à ESTANG, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2016 027)

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR CORRECTION D' ERREUR SUR LA REPRISE DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT ET LE REPORT DES RESTES A REALISER

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, doivent être réajustés afin d'intégrer les corrections opérées sur le montant des restes à réaliser de l'exercice 2015 et la reprise du résultat d'investissement. Elle propose d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES

020	Dépenses imprévues	1664.00	
2156	Matériel spécifique d'exploitation (RAR en dépenses)	1832.00	
2315	Installat°, matériel et outillage technique	-5474.34	
2315	Installat°, matériel et outillage (RAR en dépenses)	26503.34	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		-5475.00
1641	Emprunts en euros (RAR en recettes)		30000.00
TOTAL :		24525.00	24525.00
TOTAL :		24525.00	24525.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ESTANG, les jour, mois et an que dessus.

QUESTIONS DIVERSES

La régulation des pigeons à l'église a débuté

- Rapport de la Présidente du SIAEP
- Information sur La Poste : solution d'un "facteur guichetier"
- Demande du conseil d'école pour un portail : devis demandé chez Castaing
- Proposition de réunir la commission bâtiments pour une rencontre avec M. Petit (ancien responsable de la subdivision DDE de Villeneuve de Marsan) pour des solutions de ralentissement dans le village
- Proposition de Mme le Maire de l'inauguration du Presbytère (Place Francis Jammes) avec les élèves de l'école (le 16 juin à 11 heures) et pose d'un plaque sur la maison de M. Caillebar avec son autorisation
- 2è quinzaine de juin : pose des numéros dans la partie basse du village
- Lecture d'une lettre d'information qui sera adressée à tous les habitants pour la pose des plaques
- Christophe Lencachez demande l'accès à la cantine le 2 juillet pour une fête de l'école organisée par l'association des parents d'élèves.
- l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 50.

